

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2003

Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Irène KELLER-RICHNER, Delphine PERRET NAGUIB, François ARMADA, Martin BARAGANO, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Claude GASSER, Raymond GUYAZ, Pierre-André MICHOU, Walter MULLER, Jean-Marc PERNET, Yan ROSSIER, Vassilis VENIZELOS, Yves VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Delphine PERRET NAGUIB, Martin BARAGANO, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Claude GASSER, Raymond GUYAZ, Jean-Marc PERNET, Yan ROSSIER, Vassilis VENIZELOS, Yves VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Absents :

Madame et Messieurs Irène KELLER-RICHNER, François ARMADA, Pierre-André MICHOU.

Arrivé après l'appel : Monsieur Walter MULLER qui avait annoncé son retard.

Madame la Présidente :

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSION

Le 16 octobre, Madame la Conseillère Anne-Lise COSANDEY m'a adressé la lettre suivante :

Madame,

Après avoir participé durant une année au sein du Conseil communal, je me vois dans l'obligation de vous envoyer ma démission au 30 octobre 2003, car je déménage et change de Commune.

J'ai eu du plaisir à participer à la vie de la Commune et vous souhaite tous mes vœux pour le futur de la Commune d'Yverdon.

Suivent les salutations.

Madame la Présidente :

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Madame la Conseillère Anne-Lise COSANDEY pour l'intérêt qu'elle a manifesté pour la vie publique yverdonnoise, sitôt son arrivée dans la Commune après plusieurs années passées en Angleterre. Je la remercie également pour tout le travail qu'elle a accompli au sein du Conseil communal et plus particulièrement au sein des Commissions dans lesquelles elle a siégé. Je forme tous mes vœux pour sa nouvelle vie dans une autre commune.

Lors de notre dernier Conseil, je vous ai annoncé les démissions de Messieurs les Conseillers Paul BASSIERES et Robert FAVRE dont je venais de prendre connaissance. Nous allons définitivement prendre congé d'eux ce soir puisque leur remplacement est prévu au point 4 de l'ordre du jour.

Je souhaiterais rappeler que Monsieur le Conseiller Paul BASSIERES a été assermenté le 3 décembre 1998. Il a siégé au Conseil de la Fondation Petitmaître. Il a également siégé à la Commission de gestion dès 1999, mais a été obligé d'en démissionner au cours de l'année 2002 en raison de problèmes de santé conséquents. Après une période de convalescence, il a tenu, pour notre plus grand plaisir, à reprendre son engagement de Conseiller communal. Un départ à l'étranger l'oblige malheureusement à renoncer à son mandat de Conseiller communal.

En votre nom à tous, je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli et je forme tous mes vœux pour sa nouvelle vie.

Monsieur le Conseiller Robert FAVRE a été assermenté le 19 décembre 1981. Il a donc servi les intérêts de la collectivité publique yverdonnoise pas moins de 22 ans d'affilée. Son engagement politique intense l'a conduit à siéger au sein de la Commission de gestion, ainsi que de la Commission des finances. Il a été Président de ce Conseil en 1989 et a toujours participé de façon assidue à de nombreuses Commissions. Monsieur le Conseiller Robert FAVRE a toujours eu pour seul objectif le service de la collectivité publique. Il a été particulièrement touché par les nombreux témoignages d'amitié que vous lui avez fait parvenir, suite à l'accident dont il a été victime. Sa longue convalescence le pousse à démissionner. En votre nom à tous, je le remercie très sincèrement pour tout le travail qu'il a accompli tout au long de ces années et pour son engagement. Je forme tous mes vœux pour que sa santé ne cesse de s'améliorer.

Il sera procédé au remplacement de ces Conseillers au chiffre 4 de l'ordre du jour auquel nous passons.

4. ASSERMENTATIONS

Trois nouveaux Conseillers vont être assermentés ce soir.

Tout d'abord et afin de remplacer Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY, le Bureau du Conseil s'était adressé à Monsieur Fabrice Di LAURA, qui aurait dû être assermenté lors de notre dernier Conseil et qui va l'être ce soir.

- Monsieur Fabrice Di LAURA est le premier des viennent-ensuite du parti Socialiste, il est mécanicien-électricien et il est né en 1978, domicilié rue du Lac 41.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Paul BASSIERES, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- Monsieur Jean-Jacques HERZOG, monteur-Télécom, né en 1945, domicilié Pierre-de-Savoie 62, premier des viennent-ensuite du parti Socialiste.

Afin de remplacer Madame la Conseillère Anne-Lise COSANDEY, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- Madame Marianne SAVARY, étudiante, née en 1982, domiciliée rue d'Orbe 30b, première candidate de la quatrième liste complémentaire du parti Solidarité et Ecologie.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Robert FAVRE, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- Monsieur Patrick CAILLET, électronicien, né en 1963, domicilié Villette 38, premier des viennent-ensuite du parti Radical.

Monsieur CAILLET ne pourra pas être assermenté ce soir, car il est au service militaire et n'a pas pu obtenir de congé. Nous l'accueillerons donc à la prochaine séance du Conseil.

La Présidente prie Madame et Messieurs SAVARY, Di LAURA et HERZOG de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour prêter serment et demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Madame et Messieurs SAVARY, Di LAURA et HERZOG de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de leur nom.

Madame Marianne SAVARY : «Je le promets»

Monsieur Fabrice Di LAURA : «Je le promets»

Monsieur Jean-Jacques HERZOG : « Je le promets »

Madame la Présidente :

Madame et Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Je n'ai pas de communication à vous présenter ce soir, mais je vous informe qu'au point 11 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE
- Une question de Monsieur Gilles VERDON
- Une question de Monsieur Charles MOUQUIN

- Une question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER
- Une question de Monsieur Daniel HOFMANN
- Une motion de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Serge LOVEY
- Une question de Monsieur Patrik DURUZ

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Nous prenons acte des communications 14 et 15.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

7. PRÉAVIS NO 19/03 CONCERNANT LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES VERDON DEMANDANT DES PLACES DE JEUX ET PARCS POUR ENFANTS CONVIVIAUX, DE PROXIMITÉ ET PLUS SÛRS. (MONSIEUR GILLES VERDON, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Gilles VERDON ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Fabienne GOGNIAT LOOS, Chantal GUIBERT, Valérie JAGGI, Irène KELLER, Guy ANGELOZ et Gilles VERDON.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Martine FREY TAILLARD :

En me référant à la sixième remarque qui clôt ce préavis, je me permets de faire le commentaire suivant : est-il bien nécessaire de planter sur les places de jeux des panneaux rappelant aux parents leur devoir de surveillance ? Ce dernier me semble aller pleinement de soi. Si cette mesure vise à se prémunir contre un éventuel procès intenté par des parents dont l'enfant se blesserait sur la place de jeux, elle me semble peu adéquate. A mon avis, il vaut mieux laisser cette manie s'épanouir outre-Atlantique et prendre le risque de considérer les parents comme des êtres responsables.

Tout en soulignant la qualité du rapport fourni par le BPA et celle des travaux déjà entrepris par la Commune sur le plan de la sécurité, je pense qu'il serait plus pertinent que la somme, même minime dévolue à ces panneaux, soit plutôt destinée à rendre encore plus attractives les installations existantes.

Je vous remercie d'avance de votre éventuelle réponse.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois qu'on peut se rallier sans aucun problème, et même avec un certain plaisir, à la proposition ou à la remarque qui vient d'être faite. C'est vrai qu'il y a certaines manies qui nous viennent d'outre-Atlantique, que l'on peut critiquer, surtout en cette période qui vient de voir Halloween se terminer.

J'aimerais aussi dire que si l'on voulait, comme vous semblez le dire, se prémunir contre une éventuelle responsabilité en cas d'accident parce qu'on aurait mis ce panneau, ce serait une illusion que de le penser. D'autre part, il faudrait mettre un panneau en 14 ou 15 langues, afin que l'on soit compris de tous les intéressés...

Enfin, la remarque que vous faites quant à une amélioration de possibilités à cet égard, est intéressante car la Municipalité et le Service de l'urbanisme souhaitent aussi qu'à l'occasion de l'examen des plans de quartiers – et c'est une des conséquences tout à fait positives de la motion de Monsieur VERDON – on rende attentifs les promoteurs à la nécessité de créer des installations dont on parle ce soir.

Madame Françoise WEISSBRODT :

Je constate que si la Municipalité répond correctement à la première question de la motion, soit « la propreté et la sécurité des infrastructures existantes », cela me semble quelque peu léger quant à la seconde, soit « la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures pour petits et grands sur le territoire communal. »

En effet, dans mon quartier par exemple, il n'existe aucune place de jeux permettant la pratique de sports de balle, ceux-ci étant dûment interdits devant les grands immeubles du quartier. Aucune place n'est donc à disposition de notre jeunesse, principalement des adolescents, si ce n'est la route.

J'invite donc la Municipalité à étudier de manière plus approfondie la création de nouvelles places de jeux dans les endroits où elles font défaut.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est une excellente remarque que celle faite par Madame la Conseillère WEISSBRODT.

La Municipalité a dû faire des choix. En raison de l'état de ses finances, elle ne pouvait pas sans autre répondre à toutes les propositions de la motion. Elle s'est concentrée sur la mise en conformité des installations existantes.

Quant à réaliser d'autres ou de nouvelles installations, ce sera plutôt, estime la Municipalité, et encore une fois en raison de l'état des finances, l'affaire des promoteurs ou des propriétaires lorsqu'il s'agira de construire de nouveaux bâtiments.

J'émetts une réserve en ce qui concerne votre proposition de faciliter les sports de balle à l'intérieur de la ville. Expérience faite, on s'aperçoit que la pratique du ballon, que ce soit sous forme de handball, volley-ball, football, en bref tout ce qui se termine par « ball », crée des difficultés non négligeables avec les voisins. Non pas seulement parce que la balle va généralement atterrir à des endroits où celui qui l'a lancée ne le souhaite pas, mais aussi parce que ces jeux sont souvent des jeux pratiqués en groupes et qu'il s'ensuit toute une série de nuisances sonores. Monsieur le Municipal des Sports me disait qu'il vaut mieux encourager la pratique des sports de balle dans les salles mises à disposition pour cela, ou sur les terrains conçus à cet effet.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à une très large majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Il est pris acte de la réponse apportée par la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller Gilles Verdon demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre le programme d'assainissement des places de jeux communales décrit ci-dessus ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1171 « Places de jeux » et amortie en 10 ans.

8. PRÉAVIS NO 26/03 CONCERNANT LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE NO 502, SISE À ST GEORGES, À L'ENTREPRISE BRAZIL S.À.R.L. À YVERDON-LES-BAINS. (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

L'article 4 n'est pas soumis à votation.

La discussion est ouverte sur l'article 5 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'entreprise Brazil S.à.r.l., à Yverdon-les-Bains, une surface de 3'150 m² de la parcelle communale no 502 à St Georges. La surface exacte sera déterminée par un plan de géomètre ;

Article 2 : Le prix de vente est fixé à Fr. 150.-m le m² ;

Article 3 : Un droit de préemption et un droit de réméré seront inscrits en faveur de la commune ;

Article 4 : L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée ;

Article 5 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'équipement de la parcelle et de construction de son accès dont le coût, estimé à Fr. 80'000.-, sera financé par une part du produit de la vente du terrain.

<p>9. PRÉAVIS NO 27/03 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2004 (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission en invitant les membres du Conseil à accepter le préavis amendé, soit de conserver 6 points d'impôts et de n'en répercuter que 5 sur le contribuable.

Madame la Présidente :

Je vais passer en revue les différents articles de l'arrêté du taux d'imposition et vous prie de vous manifester par un lever de main si vous souhaitez intervenir.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :**Madame Adine PERRET :**

Le groupe libéral ne peut soutenir l'amendement proposé par la Commission des finances. Puisque la bascule EtaCom nous est favorable, c'est le moment rêvé pour rendre notre commune plus attractive.

En effet, pour que nos recettes augmentent, il conviendrait à nos yeux d'attirer de nouveaux contribuables, c'est-à-dire de favoriser l'implantation d'entreprises qui paieront des impôts, créeront des emplois et feront venir à Yverdon-les-Bains de nouveaux contribuables. Ainsi, nous augmenterons mieux la masse fiscale qu'en augmentant le taux d'imposition.

Par ailleurs, si nous comprenons le souci de la Municipalité d'améliorer la situation financière de notre Commune, le groupe libéral accepte cet article 1 tel que présenté, soit 79,5%, mais en formulant le vœu que l'augmentation de recettes serve à réduire la dette et non à financer de nouvelles dépenses.

Monsieur Roger RANDIN :

L'amendement proposé par la majorité de la Commission des finances ne va pas améliorer de manière spectaculaire la situation financière de notre Commune. Le montant de Fr. 475'000.- représente environ la moitié des charges salariales supplémentaires figurant au budget 2004 dues à l'augmentation du personnel communal, plus particulièrement au dicastère de la Police.

Il m'apparaît important de préciser pour celles et ceux qui suivent nos débats ce soir devant leur écran TV, ce que va représenter ce point d'impôts pour les contribuables yverdonnois.

➤ Pour un contribuable célibataire avec un revenu imposable de Fr. 50'000.- :

Selon la proposition municipale, la baisse sera de Fr. 214.50. Avec l'amendement de la Commission, elle sera de Fr.178.50, soit une différence de Fr. 35.75.

➤ Pour un couple marié avec deux enfants et le même revenu imposable de Fr. 50'000.- :

Selon la proposition municipale, la baisse sera de Fr. 144.60. Avec l'amendement de la Commission, elle sera de Fr. 120.50, soit une différence de Fr. 24.10.

➤ **Pour un contribuable célibataire avec un revenu imposable de Fr. 20'000.- :**

La différence entre la proposition municipale et celle de la Commission est de Fr. 10.10.

➤ **Pour un couple marié avec deux enfants et le même revenu imposable de Fr. 20'000.- :**

La différence entre la proposition municipale et celle de la Commission est de Fr. 5.55.

Si nous voulons réellement améliorer la situation financière de notre Commune et surtout nous donner les moyens de réaliser les investissements prévus pour ces prochaines années, d'autres solutions devront être trouvées. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler lors de l'étude du budget 2004.

Au vu de ce qui précède, je vous encourage, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers à approuver l'amendement proposé par la Commission des finances.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez-moi de reprendre brièvement ce mécanisme de la bascule d'impôts pour voir de quelle manière nous sommes arrivés à ce report négatif de 11 points en faveur de notre Commune.

Comme vous le savez, la bascule d'impôts met un terme au processus EtaCom, qui avait pour objectif d'une part, de « désenchevêtrer » les tâches entre les communes de ce Canton et le Canton proprement dit, et d'autre part de réduire les disparités fiscales entre les communes, donc entre les contribuables. En clair, cette répartition des tâches entre communes et Canton porte sur un montant de 432 millions de francs. Ce montant ne vous parle peut-être pas beaucoup ; parlons alors en francs par habitant.

Si j'arrondis, ce montant est de Fr. 700.- par habitant. Nous reportons donc pour chaque habitant de ce Canton, en moyenne, Fr. 700.- des communes vers le Canton. Ces tâches concernent le domaine scolaire, le domaine du contrôle des denrées alimentaires, du vote par correspondance et de la correction des rivières notamment.

Permettez-moi de faire un brin d'arithmétique. Si je divise Fr. 700.- par la valeur du point d'impôt cantonal, qui est de Fr. 30.-, cela fait 22,5 points qu'on ajoute au fameux taux cantonal de 129 points, ce qui donne donc un nouveau taux cantonal de 151,5 points.

En contrepartie, et c'est là que l'analyse devient intéressante, cette réduction d'impôts varie en fonction des communes. En effet, l'incidence sur le taux communal varie en fonction des communes, tout simplement parce que la valeur du point d'impôt communal diffère d'une commune à l'autre. Elle varie dans ce Canton entre Fr. 10.- et Fr. 40.- par habitant. A Yverdon, cette valeur du point d'impôts vaut Fr. 20.-.

Je résume : le point d'impôt cantonal vaut Fr. 30.- ; le point d'impôts yverdonnois : Fr. 20.-. Vous l'aurez compris, par division, la réduction du taux d'impôts à Yverdon est donc de 33,5 points. Ceci nous mène, avant bascule, à un total de 237 points (Canton 129, Commune 108). Après bascule, un total de 226 points (Canton 151,5, Commune, 74,5). On retrouve notre réduction de 11 points.

Constatant cette réduction de 11 points pour le contribuable yverdonnois, la Municipalité a bien évidemment examiné si elle pouvait sans autre reporter cette réduction du taux d'impôts. Malheureusement, étant donné l'état des finances cantonales, le Canton a de plus en plus l'habitude de reporter certaines charges sur les communes. Tout d'abord dans le domaine de la facture sociale, dans le domaine de l'OMSV, des transports publics, où là également le report augmente, etc. Ainsi, lors des trois dernières années, ce ne sont pas moins de 4,3 millions de francs qui ont été reportés sur les communes et notamment sur notre Commune.

Fort de cela, la Municipalité a donc constaté que si elle voulait présenter, le mois prochain devant votre Conseil, un budget qui ait une allure présentable, il était nécessaire de conserver un certain nombre de points en faveur de la Commune. C'est là que nous avons dû analyser la situation, car l'établissement du budget était déjà fortement avancé, il était même sous toit.

La Municipalité a donc proposé de faire une division de ces 11 points qui favorisent quelque peu le contribuable yverdonnois. Madame la Conseillère PERRET l'a dit, il est extrêmement important que nous rendions notre Ville attractive. Je crois que dans ce domaine, nous avons déjà beaucoup d'atouts. Je ne voudrais pas les répéter, si ce n'est quand même le fait que nous avons une qualité de vie très intéressante, nous avons des liaisons routières et ferroviaires extrêmement intéressantes aussi. Il apparaissait donc vraiment important à la Municipalité d'offrir une réduction d'impôts de 2,5 %.

Lorsque les contribuables yverdonnois se mettront devant leur machine à calculer, au début de l'année prochaine, ils mettront plus 5 à 10% dans le budget de l'assurance maladie. Ils mettront, vous l'avez appris par les médias il y a deux jours, jusqu'à plus 20% pour leur assurance RC voiture. Le contribuable yverdonnois pourra mettre ainsi moins 2,5% dans son budget sous le poste impôts.

Je crois que ceci est très important, Mesdames et Messieurs et de l'avis de la Municipalité, il était donc judicieux d'offrir une réduction de 6 points aux contribuables et d'en conserver 5 pour la caisse communale.

Cette réduction de 5 points permettra de présenter un budget correct, pas tout à fait équilibré, qui présentera un excédent de charges, mais qui présentera néanmoins une marge d'autofinancement permettant de contenir la dette et de faire face à nos investissements.

C'est ainsi qu'au nom de la Municipalité, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à suivre le projet municipal et à voter 79,5 points.

Monsieur Yves RICHARD :

Consciente de l'effort de la Municipalité qui pense surtout aux citoyens, ainsi qu'aux finances municipales, la majorité du groupe radical soutient la Municipalité.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je voudrais juste poser une question à Monsieur JAQUIER, notre bien-aimé Syndic. Vous nous avez parlé longuement de la bascule du point d'impôts, ce que la plupart des Conseillers avaient compris et lu vu que cela figurait dans le rapport. Ce que je n'ai pas très bien compris, c'est pourquoi privilégier plutôt la solution de la Municipalité que celle proposée par notre Commission des finances, alors qu'il n'y a qu'un seul point d'impôts entre eux.

Visiblement, la Commune ne va pas très fort financièrement. On sait que l'année dernière, on a engagé du personnel supplémentaire, notamment dans la Police et je pense que cela doit se payer étant donné que forcément, ils ont le droit de gagner leur salaire. J'aimerais que vous nous expliquiez exactement pourquoi vous voulez un point de moins plutôt qu'un point de plus pour la Commune.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je rappellerai tout d'abord que ce n'est pas la Municipalité qui veut un point de moins. C'est en fait la Commission des finances qui veut un point de plus ... il y a quand même une nuance !

Ce point d'impôts représente, on l'a dit, Fr. 475'000.-. Il est vrai que lorsqu'on analyse l'effet de ce point d'impôts sur le contribuable, ce sont des petites sommes, Monsieur le Conseiller RANDIN l'a expliqué tout à l'heure ; mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. La Municipalité a la volonté, dans le cadre de l'étude de son budget, de compresser les dépenses au maximum. C'est sous cet angle-là qu'elle souhaite traiter les finances communales, c'est-à-dire sous l'angle de la rigueur dans le domaine des dépenses.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Monsieur le Syndic, vous nous parlez de rigueur, c'est très bien et je vous prends au mot : quels sont les points sur lesquels vous allez faire appuyer votre rigueur pour compenser ce point d'impôts qu'il nous manquera ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En terme de dépenses - vous connaissez bien sûr la structure du budget, nous en parlerons dans un mois - nous avons des domaines tels que par exemple l'entretien du patrimoine ou l'entretien de certaines routes. Là également, on peut imaginer qu'un revêtement soit conservé en son état une année ou deux supplémentaires. Je dirai que c'est aussi dans la manière de conduire la gestion de l'ensemble des affaires communales. Avec un suivi extrêmement précis, un contact régulier avec chacun des Chefs de service, il est possible de conduire cette rigueur au niveau des dépenses tout au long de l'année.

Madame la Présidente :

La parole n'étant plus demandée, nous votons sur les chiffres 1, 2 et 3 de l'article 1 amendé par la Commission des finances.

Par 46 voix contre 31, vous venez d'accepter les chiffres 1, 2 et 3 de l'article 1 amendé par la Commission des Finances.

Madame la Présidente :

Nous passons aux chiffres 5 et suivants de l'article premier de l'arrêté d'imposition.

Article 7 - Droits de mutation**Madame Adine PERRET :**

Comme l'avait fait l'an dernier notre collègue Charles KULL, j'aimerais, au nom du groupe libéral, déposer 3 amendements au point 7b). Il s'agit de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante pour le premier, en ligne directe descendante pour le second et entre époux pour le troisième.

Je rappellerai brièvement à quel point cet impôt est inique. Pour les conjoints d'abord, qui ont toujours payé des impôts tant sur les revenus que sur la fortune et doivent payer encore au moment du décès de l'un d'eux. Pour les descendants et ascendants, cet impôt pose de réels problèmes lors de la transmission de l'entreprise familiale, du domaine d'un paysan ou du logement.

Je rappellerai ensuite qu'une initiative signée par quelque 30'000 Vaudois avait été déposée dans ce sens il y a plus de 2 ans. Elle sera enfin soumise au peuple en avril 2004 en principe, en même temps qu'un contre-projet. Ce dernier, qui doit encore être discuté prochainement au Grand Conseil, propose la suppression de l'impôt sur les successions et donations entre époux et une réduction de l'impôt sur les successions et donations en lignes ascendante et descendante.

Je rappellerai enfin que plusieurs communes de la région ont, dès l'an dernier, supprimé cet impôt sur les successions. Elles ont compris qu'en y renonçant, elles pourraient attirer d'importants contribuables dont les apports pourraient compenser les recettes auxquelles elles ont renoncé.

En vous proposant ces 3 amendements, je vous suggère, comme tout à l'heure, de faire venir de nouveaux contribuables à Yverdon-les-Bains. Nous aurons tout à y gagner.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Comme l'an dernier, je m'opposerai à l'amendement proposé par Madame Adine PERRET.

Comme elle l'a si bien dit tout à l'heure, le peuple vaudois va se prononcer l'année prochaine. Attendons simplement que le peuple vaudois se prononce pour adapter notre perception sur les droits de mutation, successions et donations en ligne directe, ascendante ou descendante. Dans l'arrêté d'imposition qui nous est proposé, il est précisé « par francs perçus par l'Etat : Fr. 1.- ». ».

Je vous propose de reconduire ce chiffre 7 de l'article premier tel qu'il vous est proposé. Vous l'avez dit Madame PERRET, certaines communes ont accepté. Elles ont peut-être les moyens. Or, on a entendu tout à l'heure que la Commune d'Yverdon était obérée et nous le savons tous. Je vous propose donc de ne pas suivre la proposition du parti libéral, comme du reste l'a fait tout récemment une commune bien plus fortunée qu'Yverdon, celle de Nyon.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Le groupe UDF a toujours soutenu des finances communales saines et c'est pourquoi nous avons soutenu ensemble ce qui a été voté auparavant, c'est-à-dire ce point supplémentaire pour les finances.

Par contre, quand un impôt est inique, il faut le dire et il faut le supprimer. Il ne faut pas attendre que le Canton décide. Nous sommes habilités, en tant que Commune, à décider pour notre impôt communal et j'invite ce Conseil à prendre la décision d'éliminer cet impôt, qui correspond à peu près à ce que nous avons voté auparavant.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Une entreprise qui s'établit à Yverdon n'est pas focalisée sur le point d'impôts. Celui-ci est un des nombreux aspects qui concourent à choisir Yverdon. Il y a les établissements, les écoles, le prix de l'électricité et j'en passe. Certainement que le point d'impôts est important, mais il n'y a pas que cela.

Et une petite réflexion, une petite galéjade : si on allait jusqu'au bout de la logique, supprimons les impôts, on aura beaucoup de contribuables à Yverdon !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous donne deux chiffres pour vous aider à prendre votre décision. Il est assez difficile de calculer l'incidence financière de la proposition de Madame la Conseillère PERRET sur les finances communales. Nous nous sommes quand même livrés avec le Service des finances à une estimation en prenant une moyenne sur les quatre dernières années.

Cet abandon de l'impôt sur les successions en ligne directe descendante représente Fr. 210'000.-, donc ½ point d'impôts. Examinons le montant que le contribuable devrait payer en faisant par exemple un héritage de Fr. 100'000.-. Ce contribuable doit s'acquitter d'un montant de Fr. 1005.- d'impôt communal. Avec un héritage d'un million de francs, ce qui est déjà beaucoup moins probable, l'impôt payé serait de Fr. 33'790.-. Ceci vous donne deux bornes intéressantes pour ces impôts.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et nous allons voter sur le chiffre 7 de l'arrêté d'imposition du parti libéral. Je vous rappelle ces trois amendements :

- **L'impôt perçu sur les successions et donations est supprimé en ligne directe ascendante,**
- **en ligne directe descendante,**
- **entre époux.**

A une large majorité, vous venez de refuser le chiffre 7 de l'arrêté d'imposition amendé par le parti libéral.

Madame la Présidente :

Les amendements proposés ayant été refusés, vous acceptez donc l'article 7 tel que proposé dans l'arrêté d'imposition et il n'y a pas à le voter. Nous passons aux articles 8 et suivants.

Plus personne ne demande la parole et **l'article premier amendé est accepté à une large majorité.**

L'article 2 n'appelle pas à votations.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des Finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : L'arrêté d'imposition pour l'année 2004 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis et tel qu'amendé par la Commission des finances ;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

10. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY ayant démissionné, il y a lieu de pourvoir au siège qu'il laisse vacant. J'attends vos propositions.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Jacques FIVAZ.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose d'approuver cette élection par un vote à main levée, sauf opposition. Cela ne semble pas être le cas et nous votons.

Vote à main levée : Monsieur Jacques FIVAZ est élu à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Vous venez d'élire Monsieur Jacques FIVAZ comme membre à la Commission des affaires immobilières et je l'en félicite.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Brochure tout ménage).

Les bibliothèques yverdonnoises se sont enrichies depuis quelques jours d'une magnifique brochure offerte tout ménage. La qualité des photos est excellente et la présentation graphique plaisante. Elle est de plus imprimée en ville, à la rue du Milieu.

Mais il y a un hic... de nombreuses fautes et inexactitudes sont malheureusement présentes dans cet imprimé. Relevons quelques perles : elles concernent le fleuron yverdonnois qu'est le Centre Thermal, les écoles, le Musée, les médecins, l'OTTY et aussi la présence protestante, manquante au milieu de toutes les autres églises.

Et, cerise sur le gâteau en page 31, les lotos sont organisés à Yverdon-les-Bains en janvier et février. Notons à ce sujet que la nouvelle loi cantonale est en vigueur depuis plusieurs années et qu'ils ont lieu du premier juillet au trente juin. Il y en a 65 pour cette saison 2003-2004 et en cette fin d'année, ils seront nombreux à la Marive.

Les sociétés locales, et encore moins le Président, ne remplissent la fonction du service de renseignements 111.

Vu les nombreuses remarques reçues et étant donné que certaines personnes bien intentionnées jouent la symbiose Municipalité, OTTY et USLY, je pose la question de savoir comment a été suivi le travail de recherche de documents et d'informations pour mettre au point cette plaquette fort utile. Après moult invectives et remarques désobligeantes, je me suis permis de prendre contact avec l'éditeur qui s'est déclaré surpris du manque de communication de la part des autorités. Le dernier contact a eu lieu le 22 novembre 2002 avec pour réponse : nous n'avons pas d'intérêt pour cette brochure et de toute façon, nous n'avons pas le temps de contrôler les textes.

L'éditeur a donc compris avec surprise, le 29 novembre 2002, que l'intérêt manquait, mis à part l'OTTY et le Contrôle des Habitants. Drôle de façon de concevoir la communication alors que celle-ci est gratuite et est appelée à être renouvelée.

Ma question à la Municipalité est la suivante : pourquoi ne s'est-on pas intéressé à la publication de ce document et finalement qui décide quoi concernant la communication dans le cadre de la Municipalité. L'Exécutif prendra-t-il contact avec l'éditeur pour aplanir les divergences et repartir d'un bon pied pour la prochaine édition ? Quand on vous offre un cadeau, il faut savoir accepter, même si cela charge légèrement plus les collaboratrices et collaborateurs concernés. Il y a eu dans cette opération un manque de communication flagrant, cela est regrettable et décourageant, surtout que l'éditeur était bien entendu prêt à soumettre les textes pour corrections éventuelles.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais rassurer Monsieur le Conseiller SCHÜLE en lui disant que la Municipalité est également déçue de cette publication.

Hélas, les éditeurs de brochures d'information de ce type sur les communes sont légion. Ces brochures sont financées par les annonces publicitaires, ce qui permet leur diffusion gratuite. Régulièrement, nous sommes contactés par l'un ou l'autre éditeur de ces publications qui souhaitent avoir une lettre de recommandation de la Municipalité pour aller démarcher la publicité auprès des commerces de la place. Ces sollicitations sont accueillies d'une manière restrictive par la Municipalité pour deux raisons :

- La Municipalité n'entend pas encourager le siège qui est fait des entreprises et commerçants de la place, déjà suffisamment sollicités par ailleurs pour des insertions publicitaires, notamment dans des livrets de fêtes destinés aux manifestations patronnées par nos sociétés locales.
- La partie rédactionnelle de ces brochures présente l'inconvénient de devenir rapidement obsolète. Nous avons du reste constaté, lors d'éditions précédentes de telles brochures, que le texte établi lors du lancement de l'opération se trouvait déjà dépassé lors de la sortie de presse de la publication.

Dans le cas de la présente brochure qui est distribuée ces jours dans notre Ville, nous avons été contactés par son éditeur en mai 2001 déjà. Malgré nos réponses négatives, pour les raisons que je vous ai citées précédemment, l'éditeur a insisté et a donc conduit sa démarche. En novembre 2002, nous avons clairement fait savoir à cet éditeur que nous n'entendions pas donner suite à son insistance pour privilégier, le moment venu, une solution indigène. Il n'en a pas moins annoncé son intention de poursuivre sa démarche de manière indépendante.

Dernièrement, cet éditeur nous a communiqué le texte de la partie rédactionnelle de sa brochure en ne laissant que quelques jours pour examiner son exactitude (ou plutôt son inexactitude), ce qui n'a évidemment pas été possible.

La brochure en cause est donc une édition indépendante, pour ne pas dire sauvage, dont le contenu rédactionnel n'engage pas la Municipalité.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Pour rebondir sur la question de Monsieur Jean-Hüges SCHÜLE, et en m'excusant auprès du Syndic à qui j'ai touché un mot tout à l'heure, si vous regardez le dessus de la brochure, vous y voyez une magnifique antenne parabolique qui siège sur la place Pestalozzi. Cela me surprend qu'avec une telle antenne, on manque de communication !

* * * * *

Question de Monsieur Gilles VERDON (Subvention UEFA ministades).

J'aimerais revenir sur les fameux jeux et mots se finissant en « ball », abordés au début de ce Conseil. Ma question s'adresse à la Municipalité et particulièrement à Monsieur le Municipal CARRARD.

Le 24 Heures du lundi 27 octobre 2003 et plus particulièrement la page 27 a retenu toute mon attention. En effet, un article avait le titre alléchant suivant : « 50 millions pour ressusciter les terrains vagues. » Bien loin de s'intéresser à nos chères rives du lac, celui-ci relatait la volonté de l'UEFA (Union Européenne de Football Amateur) de débloquer 50 millions pour la subvention de ministades qui naîtront dans notre pays en primeur à Nyon et à Saint-Saphorin-sur-Morges.

La répartition de ces subventions appartenant aux associations nationales, je désire savoir si la Municipalité s'est approchée de ladite association afin de montrer son intérêt ou si elle compte le faire. Sans être un incondtionnel du ballon rond, je crois qu'une telle opportunité est unique tant pour le sport que pour les jeunes de notre Ville, parfois en mal d'occupations. Cela résoudrait, du moins en partie, le problème abordé sur le plan des finances.

En ce qui concerne le bruit, j'aimerais aussi mentionner qu'à Lausanne, en plein Centre-Ville, près de la place du Tunnel et proche d'habitations, il existe ce type de structure.

Merci de me répondre.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est avec plaisir que j'apprends cette nouvelle. Je vais creuser le sujet et voir avec l'UEFA ce qu'il est possible de faire, ce que l'on peut imaginer, quelles sont les aides possibles que l'on pourrait obtenir et si effectivement, on arriverait à l'inciter à avoir un intérêt pour Yverdon.

Je vous remercie de me transmettre cette information, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Gilles VERDON :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD pour sa réponse et lui remettrai l'article en question.

* * * * *

Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Marina des Isles).

Depuis quelques mois, nous parlons beaucoup de l'aménagement des rives du lac, et bien entendu, chacun y va de son avis quant à l'utilisation de cette magnifique superficie à disposition de la collectivité publique.

Dernièrement, la Presse locale nous a fait part d'un projet nommé « Marina des Isles, port d'Yverdon-les-Bains ». Manifestement, ce projet suscite la discussion favorable ou opposée. Notre Municipalité a certainement étudié cette idée futuriste et il me plairait de connaître son avis face à cette étude lacustre qui, je n'en doute pas, va encore animer les discussions dans notre Ville.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme vous l'aurez certainement constaté en vous baladant sur ce site, nous procédons actuellement aux travaux de réaménagement final des rives du lac. Nous espérons, pour le printemps 2004, trouver une prairie verdoyante sur ce site et avoir à nouveau du plaisir à nous y rendre.

Je réponds maintenant précisément à la question de Monsieur le Conseiller MOUQUIN. Il se trouve que pour l'instant, la Municipalité n'a pas examiné ce projet. Une délégation de celle-ci a simplement reçu une information. Néanmoins, j'aimerais rappeler les buts de ces 12 hectares de rives en cours de réaménagement. Je rappelle qu'il s'agit de terres communales qui ont pour objectif, en fonction du plan général d'affectation, la détente, le sport et le plein air. Il s'agit donc de terrains destinés à des activités publiques. Or, force est de constater que sans entrer dans l'étude du projet auquel vous faites allusion, celui-ci prévoit notamment de l'habitation et là – je n'engagerai que moi – j'y vois une incompatibilité avec l'affectation de ces rives comme je vous l'ai décrite tout à l'heure.

Il est clair que la Municipalité devra examiner la nécessité d'offrir des possibilités d'amarrages supplémentaires. J'aimerais en cela vous renvoyer à la communication C/14 qui vous annonce l'engagement de frais d'étude pour agrandir le port des Iris et offrir un certain nombre de dizaines de boucles supplémentaires pour l'amarrage des bateaux.

Voilà, en l'état, ce que la Municipalité est en mesure de vous répondre sur ce projet.

Madame Claudine GIROUD :

J'ai encore une petite question à ce propos. La Municipalité a-t-elle prévu un grand nettoyage de la décharge qui se trouve sous ces magnifiques hectares.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Conseillère, si je vous ai bien comprise, vous parlez de l'assainissement des anciennes décharges communales sur les rives du lac, ceci pour appeler les choses par leur nom.

Figurez-vous que la Municipalité a examiné avec attention quel sort donner à ces terrains. Elle a d'ailleurs en cela à respecter des dispositions légales extrêmement strictes, dans le domaine notamment du traitement des déchets. Elle a donc effectué, sous le contrôle du Service cantonal des eaux, sol et assainissement, des analyses fouillées sur l'état de ces sous-sols. Celles-ci ont démontré qu'il était nécessaire de procéder à une surveillance sérieuse de ce site, mais que pour l'instant la conclusion de ces analyses ne conduisait pas à un assainissement complet par évacuation des matériaux. Je vous rappelle que le volume concerné est de l'ordre de 60'000 m³ et que cela coûterait environ 20 millions de francs pour la caisse communale.

Je crois qu'il est extrêmement important de considérer que ce type de situation est un héritage du passé, qu'il s'agit de surveiller l'évolution de ces décharges, mais je serais tenté de dire que malheureusement, cette situation existe dans toutes les communes de ce Canton et qu'il ne faut pas non plus vouloir faire trop de zèle. Il faut simplement vérifier l'évolution de ce type de décharge qui tend à se minéraliser et à se stabiliser.

* * * * *

Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques).

Ma question s'adresse à la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

Il y a tout juste une année, soit le 7 novembre 2002, j'ai adressé à la Municipalité une question concernant l'établissement d'une carte de risques ou de dangers pour notre Commune. Monsieur le Municipal TREYVAUD m'a d'abord répondu qu'il devait se renseigner afin d'élaborer une réponse plus approfondie.

Craignant que l'on renonce à entrer en matière quant à l'établissement d'une telle carte qui, je le rappelle, catalogue les risques, qu'ils soient dus à des inondations ou à d'autres facteurs naturels, signale quelle est l'intensité du risque et quelles seraient les mesures à prendre pour neutraliser ou diminuer le risque, craignant donc que l'on « noie » ma proposition, je suggérais alors de transformer ma question en motion.

Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL m'assurant qu'une réponse me serait donnée dans le courant de l'année 2003, je retirais ma motion. Sans nouvelle, je reviens donc avec ma question devant ce Conseil :

- Où en est la Municipalité quant à l'établissement d'une carte de risques ou de dangers pour notre Commune ?

Les phénomènes naturels extrêmes étant au fil des ans toujours plus courants, j'ose espérer qu'une réponse nous parviendra avant que nous soyons confrontés à un événement fâcheux.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il faudrait préciser pourquoi j'étais intervenu sur ce sujet qui ne concerne pas mon dicastère, mais celui d'un de mes collègues.

J'avais dit à l'époque qu'une Commission cantonale planchait sur la question de l'établissement d'une carte de dangers pour l'ensemble du territoire cantonal et pas seulement pour la Commune d'Yverdon-les Bains. J'avais aussi précisé qu'il fallait attendre les résultats de ce travail. Celui-ci devait se conclure par le dépôt d'un exposé des motifs et d'un projet de décret au Grand Conseil pour l'établissement de ces cartes sur un certain nombre d'années, puisqu'il s'agit-là d'un travail relativement important.

Il est vrai que ceci m'était complètement sorti de la tête et qu'entre-temps, il y a eu un frein sérieux mis aux travaux de cette Commission en raison des difficultés financières du Canton. On peut donc rediscuter de votre motion !

* * * * *

Motion de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques).

J'avais prévu le scénario !

Soucieux de la sécurité des habitants de notre Commune et étant donné que celle-ci n'a pas encore établi de carte des risques, nous demandons avec insistance que la Municipalité mette en route, le plus rapidement possible, l'élaboration d'une carte de risques. Qu'elle informe les habitants des risques encourus suite à des événements naturels extrêmes en mettant à la disposition de la population une telle carte.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous avons bien entendu la position de Monsieur le Conseiller ROMAILLER et nous proposons de renvoyer cette motion pour étude à une Commission.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je vais appuyer la proposition de la Municipalité, parce qu'elle n'a pas le droit de la faire !

Je voudrais simplement attirer l'attention de Monsieur ROMAILLER que ce genre d'étude a un coût certain. Il faudra donc définir quelle est la limite de l'étude que vous avez l'intention de faire conduire par la Municipalité, étant donné que les zones de risques et les zones de danger sont multiples. Vous avez parlé d'inondations, mais il y a des zones de glissements, d'effondrements, de dolines, etc. Si vous voulez faire conduire une étude sur tous ces dangers-là, sans oublier les risques de tremblements de terre, car on pourrait aussi les inclure dans les dangers, cela va nécessiter un travail conséquent, non pas de la Municipalité, mais d'un bureau d'expert.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

J'ai bien écouté Monsieur von SIEBENTHAL qui nous dit que l'Etat de Vaud étudie cette carte de risques. Quand bien même l'Etat de Vaud est pauvre et qu'il a repoussé cette étude plus loin, je pense qu'il n'est pas nécessaire que ce travail se fasse à double.

Personnellement, je refuserai cette motion, en donnant libre cours à ce que l'Etat de Vaud fera et étant donné que les risques d'avalanches à Yverdon ne sont pas trop grands !

Plus personne ne demande la parole et **le renvoi de cette motion à une Commission pour étude et rapport est refusé par 38 voix contre 32.**

* * * * *

Question de Monsieur Daniel HOFMANN (Décompte transport des élèves 2002).

Je désire poser une simple question à la Municipalité.

Il y a quelques semaines, le Syndic d'un village voisin me demandait si la Commune d'Yverdon-les-Bains n'était pas soucieuse de ses recettes, car jusqu'à ce jour, il n'avait pas encore reçu le décompte de l'année dernière pour le transport des élèves de sa Commune qui sont scolarisés dans notre Ville.

La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil à ce sujet ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je n'ai pas la réponse ce soir. Je vais me renseigner et vous répondrai dans un mois.

* * * * *

Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Abords du Château).

Le printemps dernier, le groupe Solidarité et Ecologie vous proposait une motion qui concernait les abords du Château et la place Pestalozzi.

Cette motion a été refusée par le Conseil, en s'appuyant notamment sur le fait que la Municipalité travaillait sur un projet qui concernait l'objet principal de cette motion. Nous en avons pris acte. Malheureusement, le projet municipal ne concernait que la circulation sur la Place Pestalozzi.

Je me permets de revenir humblement devant le Conseil sur la situation des bords du Château et spécialement sur le côté du Château qui donne sur la rue de la Plaine.

Cette motion demande à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- 1) D'améliorer l'aspect esthétique de cette partie du Centre-Ville.
- 2) De créer un espace convivial vert ou arborisé dans cette partie, de façon à ce que les gens aient du plaisir à venir, non seulement du côté de la place, mais aussi de l'autre côté du Château, qui est certainement la façade la plus agréable à regarder.

Je vous rappelle tout de même en définitive que selon l'article 57 de notre règlement, je cite : « *La prise en considération signifie renvoi de la proposition à la Municipalité pour étude et rapport, sans que soit préjugée par là la décision définitive sur le fond* ».

Vous ne courez donc pas un grand risque d'accepter que cette motion soit renvoyée à la Municipalité !

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Après un bref colloque avec mes collègues, j'aimerais vous expliquer ce qui suit :

La motion de Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL avait effectivement été rejetée il y a quelques mois, la Municipalité vous ayant expliqué qu'elle était en train de faire un essai en fermant la rue Pestalozzi à la circulation. Il s'agissait de tirer les leçons de cette expérience. Celle-ci a eu lieu ; on l'étudie. Cet examen porte essentiellement sur l'aspect trafic, nuisances, incidences sur les commerces, incidences sur le parcage difficilement contrôlable sur la place Pestalozzi et qui maintenant apparaît comme étant totalement contrôlé. Il y a toute une série d'enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience.

Je crois discerner dans la nouvelle réflexion de Monsieur le Conseiller PILLONEL un pas supplémentaire en ce sens qu'il souhaite que la Municipalité examine de façon plus approfondie les abords du Château et en particulier l'esthétique des surfaces qui sont au pied du Château, côté rue de la Plaine. C'est effectivement une préoccupation de la Municipalité et du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, car le Château constitue sans aucun conteste un des fleurons du Centre-Ville. C'est un bâtiment qui fait l'objet de toutes les attentions de votre Conseil qui vote régulièrement des crédits pour en améliorer l'aspect et maintenir l'édifice, cela avec l'aide fort utile de l'Association pour la restauration du Château. Il serait effectivement opportun que l'on puisse se consacrer également, non pas exclusivement au bâtiment lui-même, mais aussi à ses abords.

A cet égard, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments est chargé, dans le cadre de l'Agenda 21, de présenter des propositions pour l'amélioration de la place qui se trouve devant la boulangerie du Château, précisément au pied de la façade qui donne sur la rue de la Plaine. Dans le cadre de cette même étude, qui s'inscrit dans le domaine de l'Agenda 21, le Service des Bâtiments examine encore deux autres places, à savoir la place Bel-Air et celle de l'Ancienne Poste, qui est située entre la Placette II et le Bâtiment de la bibliothèque publique.

Ces études, en ce qui concerne le Service des Bâtiments, sont achevées, mais n'ont pas encore été soumises à la Municipalité, si bien que mes collègues n'en ont pas pris connaissance. Cela va se faire globalement dans un délai qui est fixé à la fin de l'année.

Ce qu'on pourrait imaginer, en plus de ce qui a été réalisé et qui est à l'examen, c'est une étude qui ait trait aux abords immédiats du Château, non pas à la place devant la boulangerie du Château, mais au fossé dans lequel passe le canal. Dans une étude ultérieure, on pourrait aussi imaginer, étant donné que le Château a quatre faces, qu'on examine ce qu'il en est des autres côtés. Il y a incontestablement un travail à réaliser au pied de la façade sud du Château qui a été assainie. Côté sud, on a essayé de faire en sorte que les véhicules ne soient pas garés tout près de la façade du Château (s'il y avait un espace à l'intérieur de la façade, on est à peu près persuadés qu'un automobiliste trouverait moyen de s'y loger !). On a mis des barrières : le résultat est que ces barrières ont été enlevées et qu'on y a mis une grue avec un élévateur pendant un certain nombre de mois. Manifestement, il y a quelque chose qui doit être entrepris du côté de la façade sud du Château ; rien du côté de la façade nord ; peut-être quelque chose du côté de la façade est, celle qui donne sur la place Pestalozzi. Cette façade n'a d'ailleurs pas encore été restaurée.

La motion de Monsieur PILLONEL présente un intérêt dans la mesure où elle permettrait à votre Conseil d'inviter la Municipalité à présenter une étude qui se traduira peut-être par un préavis au Conseil communal (avec une demande de crédit à la clef, il faut être conscient de cela). Cette étude pourrait concerner les aspects immédiats au pied du Château, c'est-à-dire côté rue de la Plaine. Une solution permettrait de prendre une décision en ce qui concerne l'ancien kiosque à journaux, actuellement distributeur de boissons. Elle permettrait aussi de trouver sous le pont une affectation plus plaisante que les toilettes publiques et les installations techniques des SI et peut-être d'un autre Service. Ceci permettrait également de créer des aménagements en façade sud pour régler le parking.

Si je résume, cela consiste à vous dire, en ce qui concerne le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, que le travail est en cours pour la place devant la boulangerie du Château. En revanche, si vous estimez que la Municipalité peut débloquer des fonds pour réaliser quelque chose qui soit directement au pied du Château, effectivement la motion proposée est la bienvenue.

Plus personne ne demande la parole et **cette motion, à une large majorité, est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Question de Monsieur Serge LOVEY (Cantine scolaire - accueil des élèves).

Deux mois se sont écoulés depuis ma question concernant l'accueil des élèves et des adolescents pour les repas de midi et l'exploitation du questionnaire remis à tous les parents d'élèves au mois d'avril 2003 en vue de l'organisation de la rentrée scolaire.

Depuis que le questionnaire a été retourné, bon nombre de parents, faute d'informations, se sont organisés tant bien que mal, comme à chaque rentrée d'ailleurs, pour résoudre une situation qui manifestement ne pouvait pas attendre.

Plus de six mois sont-ils vraiment nécessaires pour dépouiller ce questionnaire ?

J'ai le sentiment aujourd'hui que la réponse tardive, si réponse il y a, arrivera comme un emplâtre sur une jambe de bois.

Dans tous les cas, par égard pour l'association des parents d'élèves qui a soumis à la Municipalité un projet sur lequel elle a travaillé, je souhaiterais qu'on puisse donner une fois pour toutes une date précise sur le moment où on aura une réponse au sujet de ce questionnaire.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller LOVEY, je vais vous décevoir. Il ne m'est pas possible de vous donner une date précise à laquelle les résultats de ce questionnaire seront connus, surtout une date à laquelle une solution pourra être soumise à ce Conseil.

Cela pour plusieurs raisons, en particulier vu la complexité du sujet et les coûts prévisibles d'une mise en œuvre.

Je m'explique : le questionnaire a effectivement été adressé aux parents à la fin de la dernière année scolaire. Il ne s'agissait pas de dire que les parents d'alors ne sont plus les parents d'aujourd'hui. Il s'agissait de se faire une idée de l'ampleur de la demande en matière de cantine scolaire ou d'accueil à différentes périodes de la journée. Ce questionnaire ne portait pas seulement sur les repas de midi, mais également sur un accueil plus large, dans une unité d'accueil, comme on les appelle, avant le début de l'école et à la fin des cours, à quatre heures de l'après-midi.

Ce questionnaire a subi une première analyse. Il montre un taux de réponses extrêmement élevé, puisqu'on arrive à 43%, ce qui est tout à fait extraordinaire. Il faut dire que dans certains collèges ou dans certaines classes, il était obligatoire de le remplir. Ceci explique en partie cela.

Parmi ces questionnaires retournés, nous constatons que 37% des parents se sont dits intéressés par un lieu d'accueil à midi, ce qui montre bien qu'il y a une demande à Yverdon-les-Bains. Ce chiffre de 37% montre l'ampleur du besoin et aussi la tâche à laquelle nous sommes confrontés. Si l'on rapporte ces 37% à la population scolaire, pour nombre de questionnaires rentrés, on arrive à un total de 1000 élèves qui seraient intéressés par une solution d'accueil à midi ou à un autre moment de la journée, mais essentiellement à midi.

Lorsque je dis que la tâche est complexe et qu'il est difficile de tirer de ces résultats une ligne politique, je prendrai juste un exemple : la Commune de Lutry a mis en place, il y a deux ans, un service de cantine scolaire à midi. Sur la base d'une enquête, ils ont ouvert un espace avec un système de transport et la première année, cette cantine a coûté à la Commune le montant de Fr. 50'000.-. Deux ans plus tard, c'est Fr. 170'000.- qui doivent être mis à disposition parce que la demande exprimée à l'époque a gonflé.

Il y a évidemment des personnes qui sont obligées de mettre leurs enfants dans les cantines scolaires et, petit à petit, d'autres personnes sont également intéressées et la demande enfle. Il faut calibrer la chose correctement en sachant qui a réellement besoin d'une telle structure et c'est à cela que nous travaillons actuellement. Les résultats globaux ne peuvent être utilisés immédiatement, mais nous devons avoir une connaissance plus précise du profil des personnes qui sont dans ce besoin-là, quelle est la nature du besoin, avant de prendre une quelconque décision qui engagera la Commune pour des centaines de milliers de francs, il faut bien s'en rendre compte.

L'année scolaire est commencée et nous n'avons de toute façon pas prévu d'ouvrir une cantine scolaire pendant cette année scolaire, ceci n'était pas possible. Nous préférons donc prendre un peu plus de temps pour l'analyse de ce questionnaire et du besoin avant de proposer à votre Conseil une ou des solutions de cantines scolaires. Celles-ci seront certainement proposées sous la forme de zone-pilote dans un premier temps, afin de pouvoir mesurer les impacts. Elles verront probablement le jour à la rentrée scolaire 2004-2005.

Comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, il ne m'est pas possible de vous donner une date précise.

Monsieur Serge LOVEY :

Je vous remercie Monsieur le Municipal de votre réponse.

J'aimerais être sûr d'avoir bien compris : la Municipalité travaille sur ce projet et elle va rendre une réponse. J'aimerais savoir quelles seront les dispositions qu'elle envisage de prendre, compte tenu des résultats de ce questionnaire. Y aura-t-il un préavis, des propositions ?

J'ai eu connaissance du rapport établi par des parents d'élèves et celui-ci mentionnait une foule de choses, qui ne correspondaient évidemment pas à un nombre d'élèves aussi grand que celui que vous évoquez.

J'aimerais savoir quelle sera la solution envisagée, sur la base des résultats déjà obtenus ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je ne sais pas ce que la Municipalité décidera. Le Service des affaires sociales et de la Jeunesse et le dicastère des écoles travaillent sur ce sujet-là, en collaboration avec le Bureau de la Commission scolaire et différents autres intervenants, le délégué à la Jeunesse notamment.

Naturellement, si nous évaluons un besoin et que celui-ci est clairement exprimé, nous allons tenter de mettre en place un système d'accueil des enfants, à midi me semble-t-il en priorité, voire à d'autres moments de la journée. Ce qu'il s'agira de voir, c'est dans quelle mesure nous pourrions satisfaire à l'ensemble des besoins exprimés. Il s'agit aussi de ne pas dire que l'on va répondre à la demande dans un secteur de la Ville et pas dans un autre ou pour une catégorie de la population et pas pour d'autres. C'est plutôt l'ampleur de l'accueil que le principe même de celui-ci qui est en discussion aujourd'hui.

* * * * *

Question de Monsieur Patrik DURUZ (STEP)

Conformément à l'article 59 de notre règlement, je désire adresser une simple question à la Municipalité :

Récemment, la presse s'est faite l'écho de l'inauguration de la nouvelle centrifugeuse dont l'achat avait été voté par ce conseil le 3 avril dernier. Il s'agit probablement d'un grand pas pour notre STEP, mais le calcul montre qu'il ne s'agit pas d'un pas de géant pour l'humanité.

En effet, si nous considérons les chiffres donnés par STY dans le dernier rapport de gestion, on constate que nos boues primaires contenaient encore 75% d'eau lors de leur transport à la SAIOD. Dès aujourd'hui, grâce à notre nouvel investissement, elles n'en contiendront dans le meilleur des cas plus que 69%.

Ainsi, avec nos boues dites déshydratées, une simple soustraction nous indique qu'en 2002, nous avons acheminé à nos frais, par la route - je suppose - un million et cent mille litres d'eau dans une station pour qu'elle y soit évaporée... (1478 – 376 = 1104 t).

En tenant compte de l'augmentation de prise en charge de la nouvelle centrifugeuse, on peut compter à l'avenir sur une production de 200 tonnes de matière supplémentaire à une moyenne de 31% de matière sèche. Soit en définitive l'équivalent de quatre camions d'eau de plus que l'on va envoyer à Cortailod pour la faire bouillir ($((1478+200) : 0.69) = 1138.5t$).

Ma question est donc la suivante :

- La situation qui nous oblige à acheminer par la route nos boues d'épuration est-elle mise en place pour une durée indéterminée, ou a-t-on une autre alternative en vue pour un proche avenir ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'étudier un moyen de sécher par un principe quelconque les boues d'épuration produites par la STEP pour diminuer la charge économique et écologique d'un transport inutile d'eau ?

Je remercie la Municipalité pour sa prochaine réponse que je n'attends pas sur-le-champ et je l'invite, en prenant le temps de la réflexion, à écrire une nouvelle page de l'agenda 21.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

La question du Conseiller Patrik DURUZ est d'actualité et je vais essayer d'y répondre directement.

La nouvelle législation sur l'interdiction d'épandage des boues entrera en vigueur aux environs de 2005-2006. En 2001, la STEP d'Yverdon a livré aux agriculteurs 1860 m³ de boues dites primaires, soit pour épandre sur les champs. En 2002, cela s'est résumé à 540 m³ pour arriver cette année à zéro. Il faut donc bien que l'on traite ces boues différemment.

La STEP de notre Ville a fourni 15'000 m³ de boues sortant des bassins. Après déshydratation, soit après avoir passé dans la centrifugeuse, il en reste 1500 tonnes environ. Ces 1500 tonnes ont une siccité, donc un degré de matières sèches de 25. Avec la nouvelle centrifugeuse, elles ont une siccité de 31 d'après les mesures faites la semaine dernière, ce qui nous donne un malus d'eau de 20%. De ces 1500 tonnes, il restera 1200 tonnes, ce qui équivaut à environ 15 tonnes la benne, donc 100 voyages par année à la SAIOD. Ces 100 voyages sont déjà réduits à 80 voyages avec la nouvelle centrifugeuse. Le coût de la tonne de déchets sortant de la centrifugeuse est de Fr. 248.-. Le prix du transport à la SAIOD est compris dans ce prix. La chaleur de la station d'incinération est récupérée, ce qui permet de sécher les boues. Toujours dans ce prix, les boues sont acheminées à Vigier, donc à la cimenterie de Reuchenette en dessus de Bienne.

Par l'apport de cette centrifugeuse, nous avons une diminution de 300 tonnes à Fr. 250.-, ce qui représente Fr. 75'000.-. En plus, nous réalisons une économie d'énergie d'environ Fr. 20'000.- à 30'000.-, du fait qu'elle est beaucoup moins gourmande que l'ancienne centrifugeuse qui avait 23 ans d'âge.

Je préciserai qu'il est impossible de sécher nos boues à Yverdon. Une telle installation aurait un coût faramineux. Nous avons demandé dernièrement une offre aux CFF pour transporter nos boues à SAIOD. Cette offre doit être affinée, car les CFF aimeraient avoir une livraison régulière de nos boues et pas une livraison ponctuelle. Ils pourraient prendre environ 45 m³ par voyage, soit la capacité de trois bennes. Il est clair qu'en dehors du rapport de prix entre les CFF et les camions, on choisira ce qui est le plus écologique et le plus environnemental, du fait également que la gare de Colombier est en train de s'équiper pour un déchargement des ordures incinérables aussi par les Chemins de Fer. Ceci est aussi prévu pour les déchets incinérables pour Yverdon sur TRIDEL.

De toute façon, ces boues nous coûtent Fr. 250.-/tonne. La centrifugeuse va améliorer le rendement. Il est clair que dans le prix que je vous ai indiqué, le prix de l'amortissement est aussi compris, ce qui n'était pas le cas pour l'ancienne centrifugeuse qui était déjà amortie.

Le problème est posé. Nous le suivons de manière très attentive, car nous voulons diminuer ces coûts de transports, de déchets, de façon à rendre la STEP beaucoup plus rentable.

J'espère vous avoir répondu et si cela n'est pas complet, je vous donnerai un complément d'information.

Monsieur Patrik DURUZ :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Je considère qu'il m'a répondu, même si je suis un peu déçu d'apprendre – ce n'est pas vraiment une surprise – qu'il est impossible de sécher les boues. C'est tout de même étonnant de savoir la quantité d'eau qu'il reste là-dedans, même avec le meilleur matériel possible.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres propositions individuelles et/ou interpellations au chiffre 11 de l'ordre du jour ?

Tel ne semble pas être le cas, la discussion est donc close et nous en arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 4 décembre 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h.50

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2003

	Pages
1. Appel	279
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2003	280
3. Démission.....	280
4. Assermentations.....	281
5. Communications de la Présidente	282
6. Communications de la Municipalité	283
7. Préavis no 19/03 concernant la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller Gilles Verdon demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs. (Monsieur Gilles VERDON, rapporteur)	283
8. Préavis no 26/03 concernant la vente d'une partie de la parcelle communale no 502, sise à St Georges, à l'entreprise Brazil S.à.r.l. à Yverdon-les-Bains. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur)	286
9. Préavis no 27/03 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2004 (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des Finances, rapporteur)	287
10. Election d'un membre à la Commission des affaires immobilières	295
11. Propositions individuelles et interpellations.	296
<i>Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Brochure tout ménage).....</i>	<i>296</i>
<i>Question de Monsieur Gilles VERDON (Subvention UEFA ministades).</i>	<i>298</i>
<i>Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Marina des Isles).</i>	<i>299</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques).</i>	<i>300</i>
<i>Motion de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques).</i>	<i>302</i>

<i>Question de Monsieur Daniel HOFMANN (Décompte transport des élèves 2002).</i>	303
<i>Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Abords du Château).....</i>	303
<i>Question de Monsieur Serge LOVEY (Cantine scolaire - accueil des élèves).</i>	306
<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (STEP).....</i>	308